

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 16.10.2025

Sur convocation en date du 01^{er} septembre 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le jeudi seize octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures en visio-conférence, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	X	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian	Absent excusé	VALÈS Henri	
DESABRE Eliane	Absente excusée	RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge	Absent excusé	FAUST René	
BERGER Fabrice	Absent excusé	VALLET Alain	
VINCENT Robert	X	NOËL Gilles	
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas	X	JOUHANNEAU Julien	
ROY Régine	X	MARIE Michel	
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	X
DEVOUCOUX Agnès	X	DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe	X	GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques	X	FOREST Jean-Yves	X

Collège spécifique des représentants des établissements publics			
HERTELOUP Alain	Absent excusé	LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	X	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	X	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	Absent excusé	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	Absent excusé	PASIN Jacqueline	

Autres participants à la séance	
HELFRICH Sandrine Responsable de pôle « Retraite – Assurance Santé »	SIMONIN Amandine Assistante de direction
DUVAL-HANNEQUIN Caroline Responsable finances et affaires Générales	

Etaient excusés :

Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Alain HERTELOUP, Mahamadou SANGARE, Gerard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU.

Etaient absentes :

Justine GUYOT, Stéphanie BÉZÉ, Sandra BOUILLON.

Procurations :

M BERGER a donné pouvoir à Mme AMIOT

M HERTELOUP a donné pouvoir à M MASI

M FERRAND a donné pouvoir à M CORDIER

M DUCREUZOT a donné pouvoir à M VINDIOLET

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	17
Date de convocation	01/09/2025
Secrétaire de séance	Jacques MERCIER

Madame la Présidente fait état des procurations.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 10H.

Monsieur Jacques MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont ensuite débattues les unes après les autres.

Approbation du procès-verbal

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 01^{er} juillet 2025.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 01^{er} juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Les délibérations

20251016 – 01 – Attribution du marché en assurance statutaire – Période 2026 – 2030

20251016 – 02 – Délégations de pouvoirs accordés par le Conseil d'Administration à la Présidente

20251016 – 03 – Décision modificative pour la couverture du déficit d'investissement cumulé à l'exercice 2024

20251016– 01 – Attribution du marché en assurance statutaire – Période 2026- 2030

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatifs aux centres de gestion,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu les avis d'appel public à la concurrence envoyés à la publication le 18/06/2025 au BOAMP et le 18/06/2025 au JOUE, et fixant au 22/07/2025 à 12h00, la date de réception des offres du marché d'appel d'offres ouvert, pour la passation de contrats d'assurance des risques statutaires des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Nièvre,

Madame Sandrine HELFRICH déclare que deux candidats ont soumis leurs propositions pour tous les lots de 1 à 10 et a spécifié les taux retenus par chaque collectivité.

A savoir :

Lot n°1 : Petit marché, lot mutualisé, collectivités employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL.

	Garanties	MO/Franchise	Taux
CNP ASSURANCE/RELYENS	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT, PAT	MO 10 ARR	6.95 %
	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT, PAT	MO 15 ARR	6.68%

Lot n° 2 : Commune de Clamecy

	Garanties	MO/Franchise	Taux
DIOT SIACI/GROUPAMA	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT/PAT		5.80 %

Lot n° 3 : RESO NIEVRE

	Garanties	MO/Franchise	Taux
CNP ASSURANCE/RELYENS	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT/PAT		2.49 %

Lot n° 4 : Communauté de Communes du Haut Nivernais

	Garanties	MO/Franchise	Taux
DIOT SIACI/GROUPAMA	LM, LD, MAT/PAT		2.32 %

Lot n° 5 : Commune de Coulanges-Les-Nevers

	Garanties	MO/Franchise	Taux
CNP ASSURANCE/RELYENS	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT/PAT	10 jours CUM	6.10 %

Lot n° 6 : Communauté de Communes Morvan sommets et grands lacs.

	Garanties	MO/Franchise	Taux
CNP ASSURANCE/RELYENS	Décès, CITIS et MP 10 ARR, LM, LD, MAT/PAT	15 ARR	5.99 %

Lot n° 7 : Communauté de Communes Cœur de Loire

	Garanties	MO/Franchise	Taux
DIOT SIACI/GROUPAMA	Décès, CITIS, MP, LM, LD	10 ARR	8.22 %

Lot n° 8 : Commune de Decize.

	Garanties	MO/Franchise	Taux
DIOT SIACI/GROUPAMA	Décès, CITIS et MP 10 ARR, LM, LD,	20 ARR	7.24 %

Lot n° 9 : NIEVRE HABITAT

	Garanties	MO/Franchise	Taux
CNP ASSURANCE/RELYENS	Décès, CITIS, MP,		1.30 %

Lot n° 10 : Commune d'Imphy.

	Garanties	MO/Franchise	Taux
DIOT SIACI/GROUPAMA	Décès, CITIS, MP, LM, LD, MAT/PAT	30 ARR	4.86 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

-DE RETENIR les offres du groupe CNP ASSURANCES/RELYENS pour les lots n°1, 3, 5, 6 et 9.

-DE RETENIR les offres du groupe DIOT SIACI/GROUPAMA MEDITERRANEE pour les lots 2,4, 7, 8 et 10

-D'AUTORISER la Présidente à signer le contrat groupe d'assurance statutaire et tous les documents nécessaires au marché, en vue de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 17

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20251016 – 02 – Délégations de pouvoirs accordés par le Conseil d'Administration à la Présidente

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 9 novembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de donner délégation à la Présidente du centre de gestion aux fins d'assurer une continuité de fonctionnement de l'établissement dans l'intervalle séparant deux réunions du Conseil d'administration,

Madame La Présidente précise qu'elle rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises dans ces différents domaines.

Madame la Présidente indique que cette délibération est faite suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Le compte-rendu de la CRC sera présenté au dernier Conseil d'Administration de l'année.

Le rapport de La Présidente étant entendu,

Sur proposition de la Présidente, le conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Abroge la délibération n°20201109-18 du 9 novembre 2020.

Compte tenu de ces éléments, Madame la présidente propose au Conseil d'administration de lui accorder les délégations suivantes :

- L'acceptation ou le refus de dons et legs
- La définition du contenu et signature de conventions avec d'autres centres de gestion ou avec des collectivités non affiliées, notamment liés à l'organisation de concours ou examens professionnels.
- La fixation des conditions d'emploi des personnels du centre de gestion.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 17

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

20251016 – 03 – Décision modificative pour la couverture du déficit d'investissement cumulé à l'exercice 2024

Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN présente les écritures comptables.

Après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 par délibération N°20250321-02

Constatant que le résultat d'exploitation reporté calculé à partir de la balance des comptes est différent de la ligne 002 du budget 2025,

Constatant que le solde d'exécution d'investissement calculé à partir de la balance ne correspond pas à la ligne 001 du budget primitif 2025,

Considérant que, selon l'article R 2311-12 du CGT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ;

Considérant que le besoin de financement, selon l'article R 23-11-11-A du CGT, se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de modifier l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

En FONCTIONNEMENT

au compte 002 – excédent à reporter au budget 2025 : **468 447.20€**

En INVESTISSEMENT

au compte 001 – déficit à reporter au budget 2025 : - **33 090.24€**

En INVESTISSEMENT

au compte 1068 – en couverture du besoin de financement en investissement : **80 890.56€**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 17

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 17

DIVERS

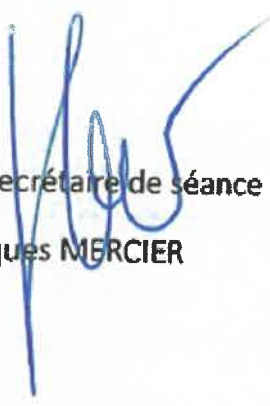
Madame la Présidente annonce que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mardi 02 décembre 2025 à 10 heures (lieu non défini). Pour le dernier CA de l'année, en point divers :

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- Point sur les Ressources Humaines du Centre de Gestion

Monsieur Jacques MERCIER demande si une présentation physique du Directeur par intérim sera possible pour le prochain Conseil d'Administration. Madame la Présidente répond qu'il sera présent.

Monsieur Philippe CORDIER et Monsieur Jean-François VINDIOLET indiquent qu'ils seront absents au Conseil d'Administration du mardi 02 décembre 2025.

La séance est levée à 10H20.


Le secrétaire de séance
Jacques MERCIER

Nevers, le 21.10.2025

Pour extrait conforme,


La Présidente
Marie-Christine AMIOT

